

Aux actionnaires de la Société
STOKVIS NORS AFRIQUE S.A
Lot 17 11 – Zone industrielle Ouled Salah
Bouskoura

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DE L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE LA CREANCE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société **STOKVIS NORS AFRIQUE S.A**, et en exécution de la mission prévue à l'article 199 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, nous vous présentons notre rapport sur l'arrêté de compte établi en date du 30 juin 2024 tel qu'il est présenté ci-après et annexé au présent rapport :

Créancier	Montant total des créances liquides et exigibles
LA SOCIETE SANA STOK , société anonyme de droit marocain au capital social d'un montant de 300.000 dirhams, dont le siège social est situé à 26, Rue d'Ifrane, Hay Salam, Hay Hassani, Casablanca, inscrite au Registre du commerce de Casablanca sous le numéro 166621	199.000.000 DH
Total	199.000.000 DH

Nous avons procédé au contrôle de cet arrêté de compte en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions l'exactitude de l'arrêté de compte établi par le Conseil d'Administration et qui s'élève à cent quatre-vingt-dix-neuf millions Dirhams (MAD 199.000.000).

Casablanca, le 08 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
Adib BENBRAHIM
Directeur Associé

HORWATH MAROC AUDIT
90, Avenue Mehdi Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05.37.77.46.70 / 71
Fax : 05.37.77.46.76

HDID & Associés
MOHAMED HDID
Associé Gérant

